

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

M. Reiss, Mme Dalloz, M. Lurton, M. Straumann, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer,
M. Perrut, M. Bony, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Bazin, M. Leclerc et M. Minot

TITRE

Substituer au mot :

« haine »

les mots :

« propagation des propos haineux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte a été considérablement modifié, voire réécrit, après son examen en commission des lois et des affaires culturelles et de l'éducation.

La nouvelle version du texte offre une action beaucoup plus dynamique et précise de ce qui rentre dans la catégorie « haine » sur internet.

C'est pourquoi il est proposé de préciser également le titre.